

La Grange du Château, 8 rue du Château,
38320 EYBENS
Secrétariat (9h-12h) : 04 76 24 08 63
Courriel : alertes38@free.fr

QUELQUES SIGLES

tels que vous les connaissez ou en entendrez parler...

- AU PLAN NATIONAL

> Organismes nationaux

CI	Collectif Interassociatif sur la Santé : regroupe des associations de patients
CSS	Conseil Stratégique de Santé
CNOSS	Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale : il serait maintenu ; il évalue les besoins sociaux et médico-sociaux, analyse leur évolution, propose des priorités pour l'action médicale et médico-sociale.
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
GCSMS	Groupement de Coopération Sanitaire et Médico-Sociale
HPST	HÔPITAL, PATIENT, SANTÉ, TERRITOIRES : titre du projet de loi en discussion au Parlement
PSPH	Etablissement Participant au Service Public Hospitalier ; ces établissements sont regroupés au sein de la FEHAP : Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne.
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques.
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux : association 1901 reconnue d'intérêt public. Regroupe environ 25000 établissements et services privés à but non-lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire.

> Appellations nationales

AME	Aide Médicale d'Etat : les étrangers sans papiers en bénéficient
CMU	Couverture Médicale Universelle : ouvre l'accès à l'assurance maladie pour toute personne résidant en France depuis plus de 3 mois sans interruption et qui n'ont pas droit à l'assurance-maladie.
CMUc	Couverture Médicale Universelle complémentaire : intervient en complément de la CMU
CPOM	Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens

- EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- ESAT Etablissement et service d'aide par le travail : organisme médico-social chargé de la mise au travail des personnes handicapées, avec accompagnement médico-social
- SSIAD Service de Soins Infirmiers à Domicile.
- P R I A C Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie : Objectif veiller à l'équité territoriale, rattraper les inégalités, les situations de sous-équipement de certains départements ou régions.

- AU PLAN RÉGIONAL

- A R H Agences Régionales pour l'Hospitalisation : seront remplacées par les A R S
- A R S Agences Régionales de Santé : en cours de création, regrouperont à en 2010 : ARH, DRASS, DDASS, GRSP, MRS, URCAM. A l'échelle régionale, elles assureront le pilotage de la politique de santé, dont Prévention, soins de ville ou hospitaliers, institutions pour Personnes Âgées ou Handicapées.
- C R O S M Comités Régionaux de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale - instances de concertations transversales au secteur social et médico-social, comprenant les différentes catégories d'usagers - suppression prévue par la loi HPST -
- C R S Conférence Régionale de Santé : une instance consultative prévue, dans laquelle professionnels et gestionnaires seraient représentés
- D R A S Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
- G R S P Groupement Régional de Santé Publique
- M R S Mission Régionale de Santé : constituée entre ARS et URCAM, détermine les orientations relatives à la répartition territoriale des professionnels de santé
- U R C A M Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
- U R I O P S S Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux - délégation régionale de l'UNIOPSS

- AU PLAN DÉPARTEMENTAL

- D D A S S Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- G C S Groupements de Coopération Sanitaire : devront favoriser la coopération de l'Hôpital avec les cliniques privées et les professionnels libéraux

Cette énumération reste incomplète... Toutes suggestions sont admises...